

F2 - I - Main d'oeuvre non salariée permanente (entrez ci-dessous la liste des permanents non salariés)

	N°de ligne	Statut	Chef d'expl.	Lien de parenté	Sexe	Année de naissance	Temps de travail annuel en UTH (1)	dont consacré aux AAL en % (2)
☐	1	2 - Exploitant associé de forme sociétaire *	Oui *	1 - Exploitant *	F - Féminin *	1989 *	1.00 *	
☐	2	3 - Aide non salarié *	Non *	2 - Conjoint *	M - Masculin *	1986 *	0.20 *	

Nouveau

Supprimer la sélection

2 élément(s) présenté(s) par 5. [1]

(1) Définition de l'UTH : ?

Nombre total d'UTH pour la main-d'oeuvre non salariée permanente : 1.20

(2) Autres Activités Lucratives (ou activités de diversification)

F2 - II - Main d'oeuvre autre (salariée ou non permanente)

	Année N					Année N-1				
	Effectif	Année de naissance	Sexe	Temps de travail annuel (heures)	dont % consacré aux AAL (1)	Effectif	Année de naissance	Sexe	Temps de travail annuel (heures)	dont % consacré aux AAL *
Main d'oeuvre salariée permanente										
1. Chef d'exploitation			Non renseigné ▾							
2. Autres que le chef d'exploitation	2	dont femmes :	1	3 200.00						
Main-d'oeuvre saisonnière ou occasionnelle										
3. Non salariée										
4. Salariée (y compris stagiaires)										
5. Nombre total d'heures travaillées (hors main-d'oeuvre non salariée permanente) 3 200.00										
(1) Autres Activités Lucratives (ou activités de diversification)										